



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 117057

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'assemblée du sport intitulé « enjeux, grands axes de préconisation et mesures phares ». Pour développer la pratique des activités physiques et sportives aux fins de santé et de qualité de vie, le rapporteur suggère d'introduire, dans la vie quotidienne, l'activité physique et d'aménager le temps, les lieux de pratiques et l'encadrement pour assurer une plus grande continuité des réponses de l'offre sportive. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La promotion des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé et de bien-être est déclinée sous la forme de mesures d'actions, dans le programme national nutrition santé et de nombreux plans de santé publique (Plan obésité, Plan national santé environnement, Plan cancer...). Le ministère des sports participe activement à la mise en place de ces mesures en collaboration notamment avec le ministère chargé de la santé. Le programme national nutrition santé 2011-2015 prévoit, dans son axe 2, deux mesures pilotées par le ministère des sports, dédiées aux équipements sportifs et à leur accessibilité. Ces mesures sont les suivantes :

MESURES	ACTIONS
16.4. Accompagnement des fédérations sportives pour le développement de l'offre en direction de ce public et accompagnement des propriétaires d'équipements sportifs pour la mise en place des aménagements nécessaires afin de faciliter l'accessibilité de ce public.	Accompagner les propriétaires d'équipements sportifs pour mettre en place les aménagements nécessaires afin de faciliter l'accessibilité de ce public.
17.2. Le développement des activités physiques et sportives dans les quartiers défavorisés.	Favoriser la rénovation ou la création d'équipements sportifs et le développement de l'activité des associations sportives dans ces quartiers.

Par ailleurs, le ministère des sports a, depuis le début des années 1960, contribué à impulser et promouvoir des types d'espaces sportifs favorisant la pratique des activités physiques et sportives à tous les âges, qu'il s'agisse de « sport-santé » (parcours de santé) ou de « sport-loisir » (bases de plein air et de loisirs, piscines sport-loisir, équipements sportifs de proximité). Récemment encore, le ministère des sports a élaboré et édité une plaquette destinée aux maîtres d'ouvrages. Cette plaquette, intitulée « adapter les espaces sportifs pour favoriser l'accès des femmes et des familles au sport », a été distribuée dans le cadre du salon des maires, qui vient d'avoir lieu Porte de Versailles, à Paris. Pour garantir la continuité de l'offre sportive, au-delà de la structuration des espaces sportifs, l'encadrement et l'intégration dans la vie quotidienne sont deux facteurs déterminants. Les clubs ont un rôle clé dans le développement de la pratique du sport et une responsabilité dans la diversification

des publics qu'ils accueillent. Cette diversification de l'accueil des publics est impulsée et accompagnée par la politique de soutien du ministère des sports aux clubs dans le cadre des conventions d'objectifs et des directives ministérielles fixées par le ministre au Centre national pour le développement du sport (CNDS), opérateur du sport pour tous. La relance d'une politique du sport dans l'environnement professionnel permettra également de mieux l'intégrer dans la vie quotidienne, notamment à l'attention des salariés. des questions de société, comme celle de la santé publique, peuvent trouver des réponses par le vecteur que constituent les activités physiques et sportives en matière de bien-être et de qualité de vie. Cela implique de penser et construire une politique nationale partagée par l'ensemble des acteurs du sport. En effet, une plus grande continuité des réponses de l'offre sportive est une des solutions pour intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne, mais elle nécessite une coopération accrue des acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117057

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9293

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 304